

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 15 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DEVE 110 Subvention (5.000 euros) au Réseau des AMAP en Ile de France pour ses actions de sensibilisation et de mobilisation des Parisien-ne-s en faveur d'une agriculture biologique et de proximité.

Mme Aurélie SOLANS, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de la Ville de Paris au Réseau des AMAP en Ile de France pour ses actions de sensibilisation et de mobilisation des Parisien-ne-s en faveur d'une agriculture biologique et de proximité ;

Sur le rapport présenté par Mme Aurélie SOLANS au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5 000 euros est attribuée au Réseau des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne en Ile-de-France dont le siège social est situé 47 avenue Pasteur 93100 Montreuil.

Article 2 : La dépense correspondante sera sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019, sous réserve de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO